

Aperçu sur les évaluations d'impact au Canada

Rapport du deuxième trimestre 2025-2026 en un coup d'œil

Le Canada veut de bons projets qui créent des emplois et d'autres avantages aujourd'hui, et qui soutiennent nos ressources pour l'avenir. **La Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)** du Canada fournit des évaluations qui sont opportunes, efficaces et axées sur ce qui importe. Pour ce faire, elle procède à des évaluations qui équilibrent la croissance économique et la protection de l'environnement, les droits des Autochtones et d'autres enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens.

En fait, selon Bloomberg New Energy Finance, **« le Canada possède l'un des cadres d'évaluation d'impact les plus crédibles au monde. »**¹

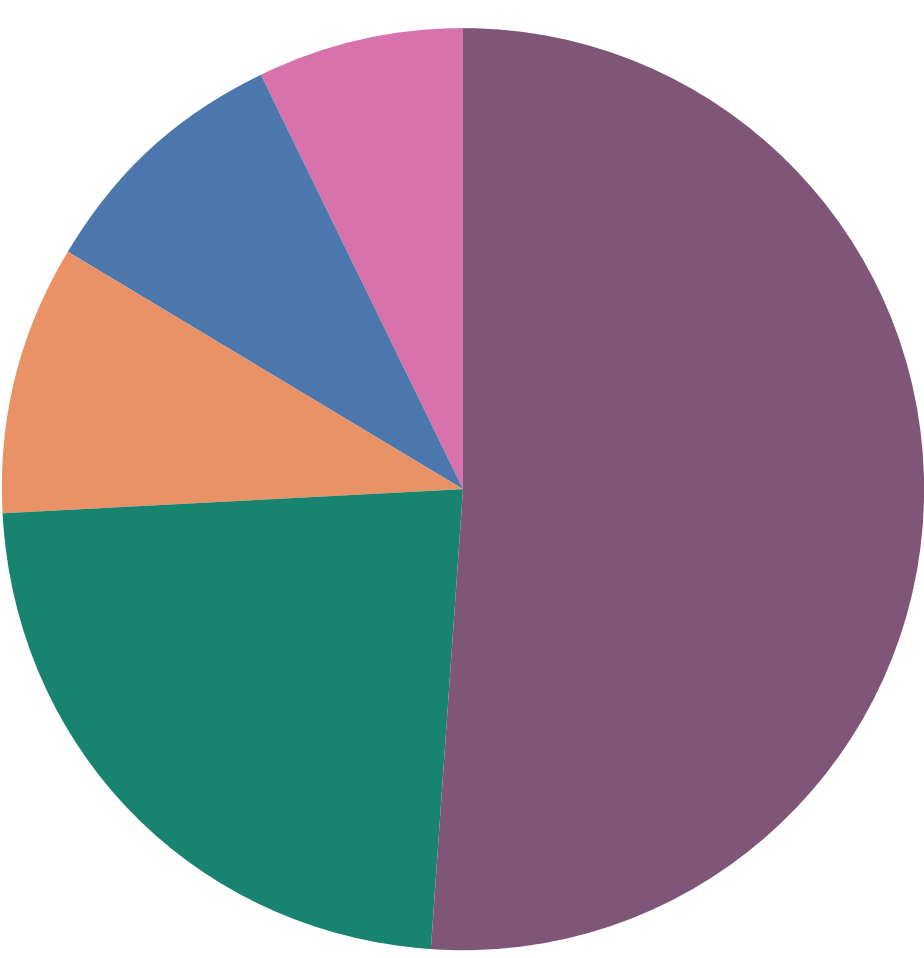
Projets

Ventilation

Nombre d'évaluations fédérales actuelles de grands projets en cours au Canada :

41

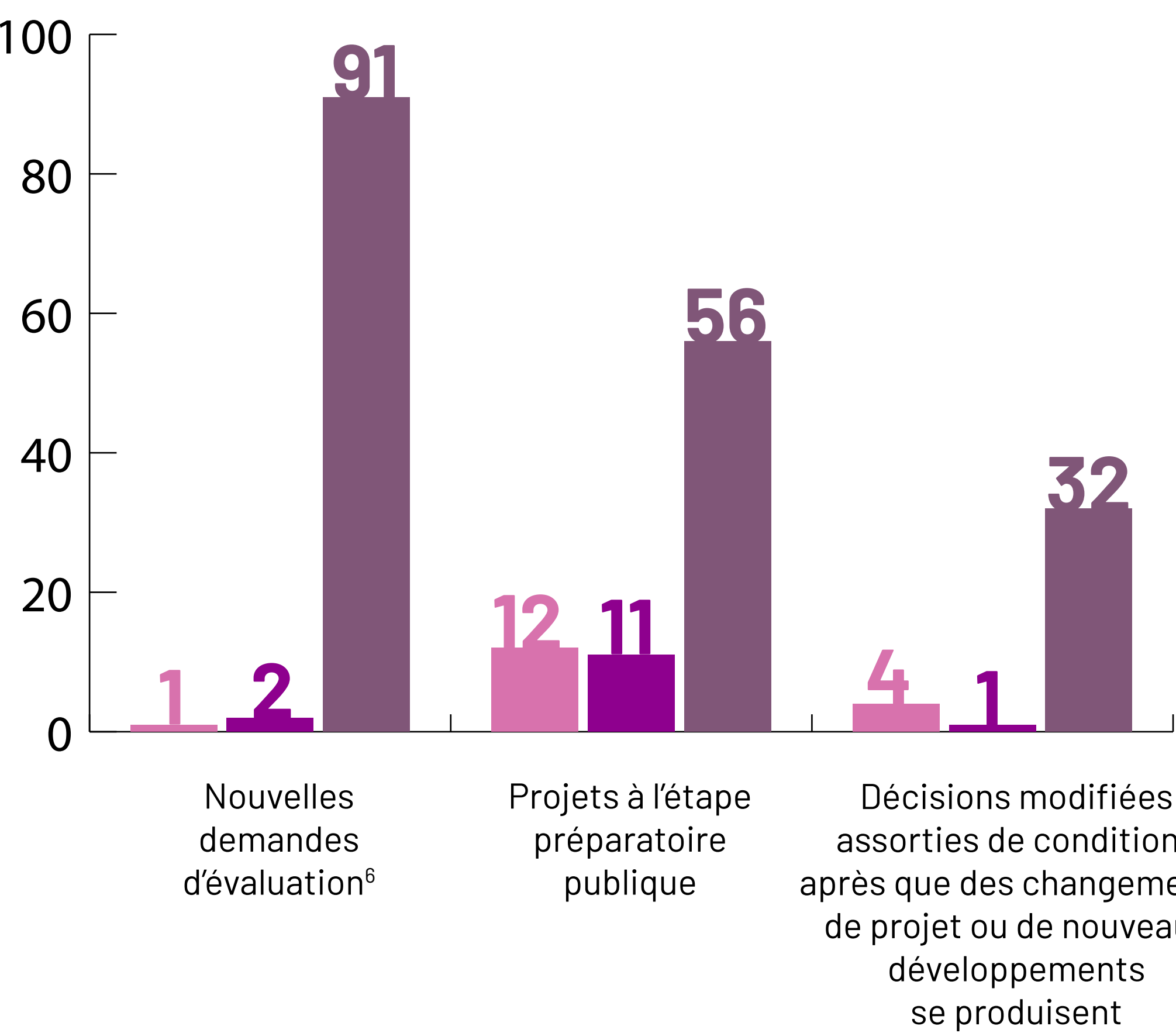
Par secteur³



Par phase ou approche

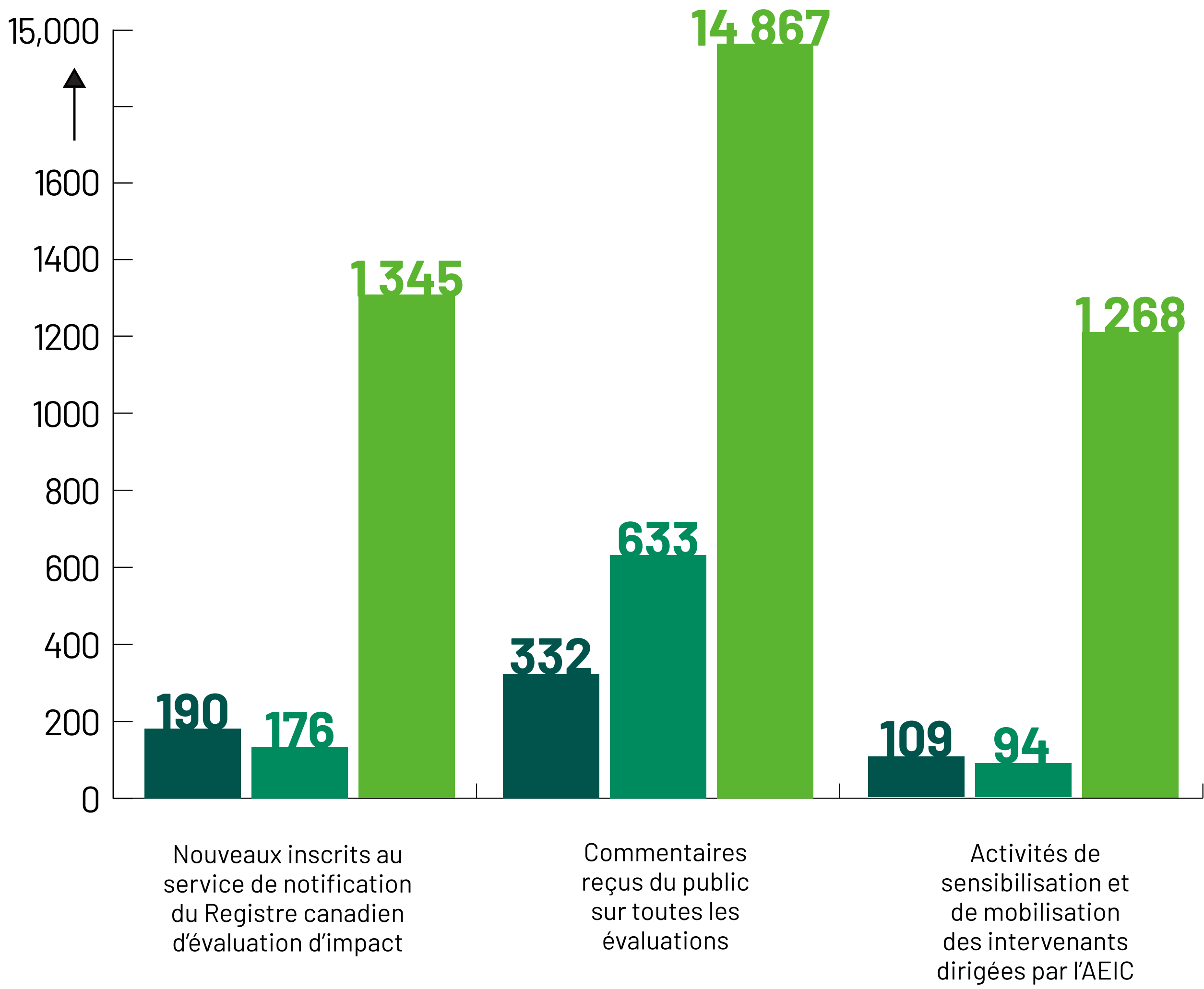
11 | Évaluations de l'étape préparatoire
19 | Évaluations larges dirigées par l'AEIC (projets complexes)
7 | Remplacée par un processus provincial
4 | Renvoi à une commission d'examen indépendante (projets très complexes)

Progrès des évaluations

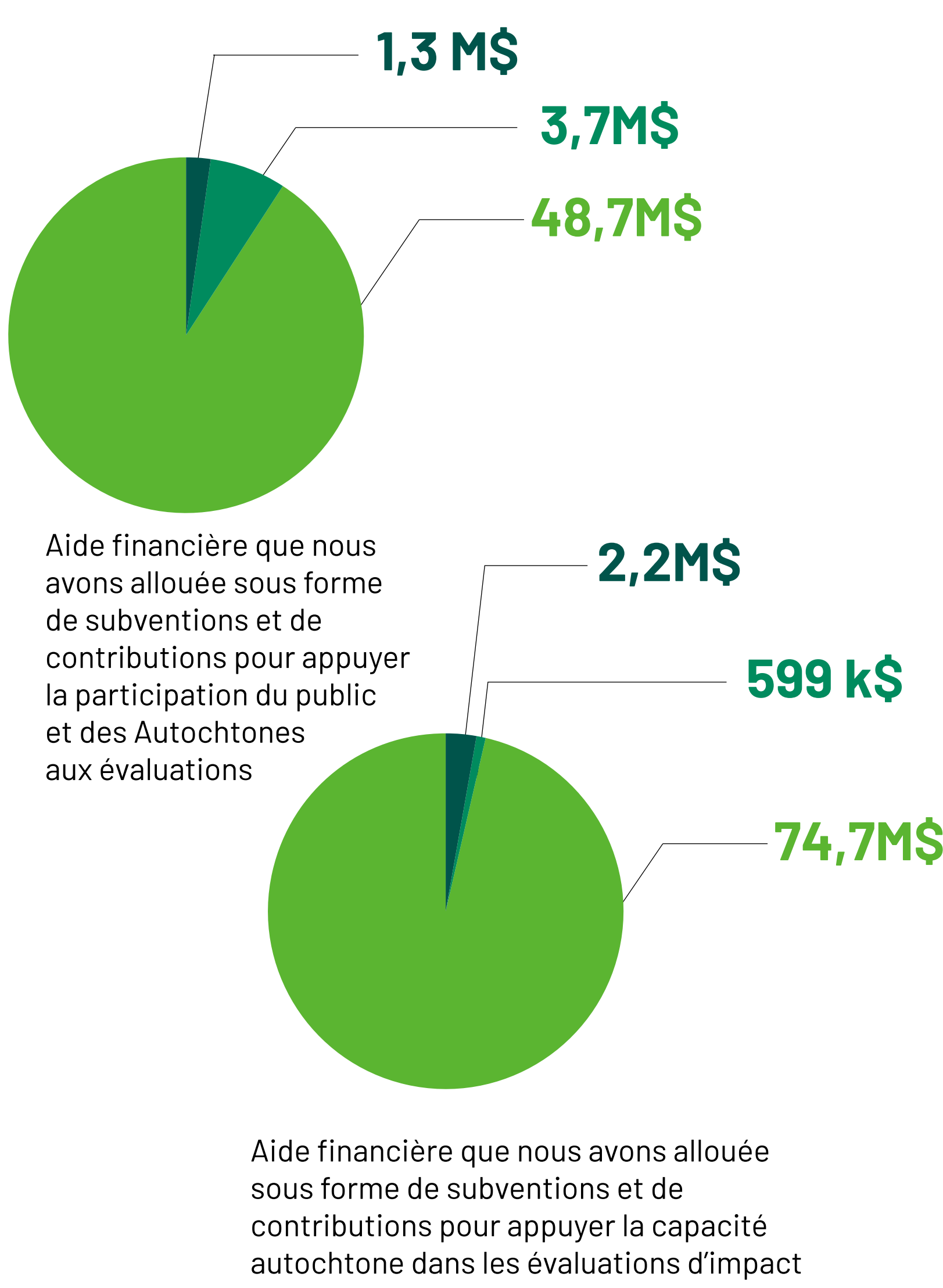


¹Scores de production de métaux liés à la transition énergétique : Australia Top, Bloomberg NEF, 5 juillet 2023, pp. 15-16.
²Toutes les statistiques sont en date du 30 septembre 2025. Nos rapports trimestriels se terminent le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre et le 31 mars.
³Lorsque les projets sont multisectoriels, seul le secteur principal a été identifié.
⁴Comprend les chemins de fer, les autoroutes, les ponts, les aéroports, les ports et les aéroports.
⁵Comprend les projets nucléaires, les lignes de transport d'énergie, les barrages, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne extracôtière.
⁶Toutes les demandes d'évaluations, y compris les demandes visant la désignation d'une activité concrète et celles visant une évaluation régionale.

Participation

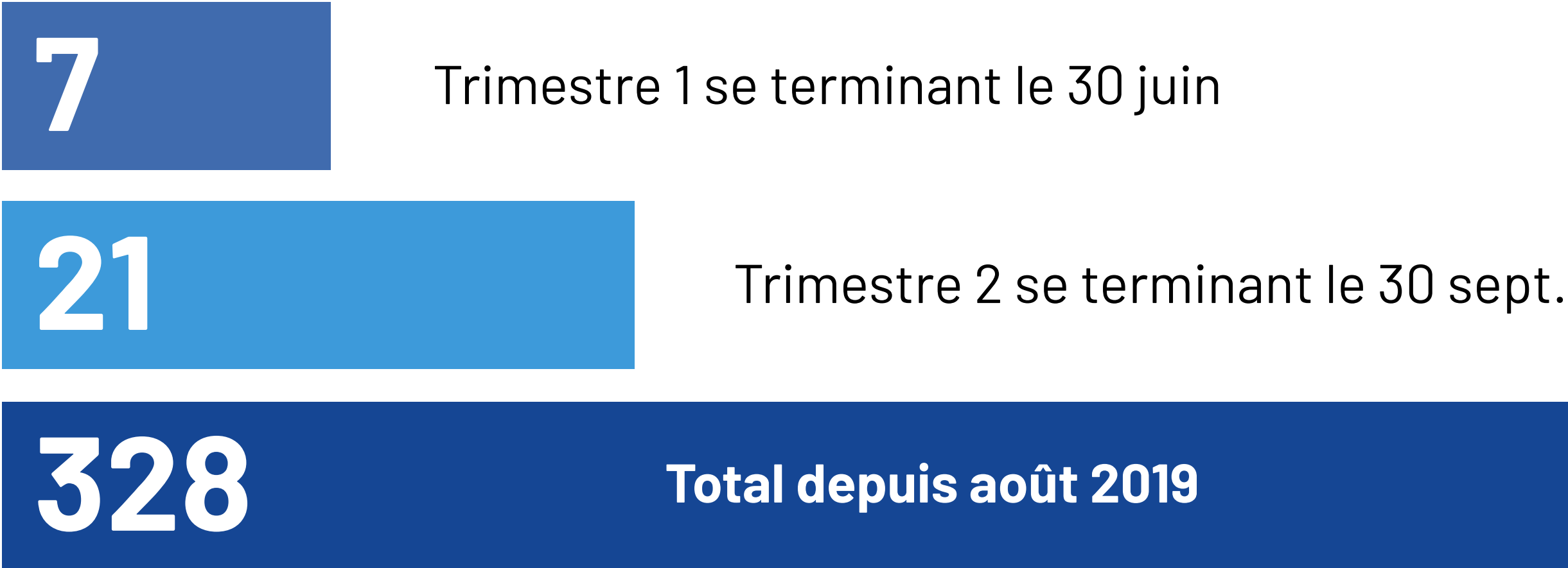


Trimestre 1 se terminant le 30 juin
Trimestre 2 se terminant le 30 sept.
Total depuis août 2019



Surveillance

Inspections (sur place et hors site)



le saviez-VOUS ?²

La LEI ne s'applique qu'aux PROJETS LES PLUS COMPLEXES, à savoir ceux qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

Depuis 2019, en moyenne NEUF grands projets par année sont assujettis au processus en vertu de la LEI. QUARANTE POUR CENT de ces projets ont terminé le processus, dont bon nombre dans un délai de six mois.

Depuis juin 2024, 10 DES 14 PROJETS entrant dans le système ont reçu une DÉCISION TÔT (la majorité en moins de 80 jours).

Depuis août 2019, le gouvernement a rendu 22 DÉCISIONS D'ÉVALUATION D'IMPACT (y compris les décisions tôt), avec une durée moyenne de MOINS DE 300 JOURS.

Décisions

Demandes d'évaluation (tous types)

Oui, l'évaluation est justifiée	0	0	7
No, an assessment should not be considered	1	1	83

Décisions préliminaires relatives à l'ÉI (étape préparatoire)

Aucune évaluation supplémentaire n'est requise	2	3	20
Large ÉI requise (projet complexe)	2	2	24

Décisions relatives à l'ÉI de projets complexes

Complété, avec des conditions pour gérer les effets fédéraux négatifs	0	1	2
---	---	---	---

Décisions de procéder à une substitution

Note : À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique est la seule province à avoir conclu une entente de collaboration qui facilite la substitution.	0	0	4
--	---	---	---

Décisions d'évaluations environnementales

Autorisée à aller de l'avant (sous conditions)	0	0	19
Non autorisée à aller de l'avant	0	0	4

Vous cherchez plus d'informations sur nos projets?

Consultez **le Registre canadien d'évaluation d'impact** pour des informations détaillées.